

POSTULAT

Pour une durabilité et une vision à long terme des finances communales

L'ensemble des préavis récemment adressé par la Municipalité au Conseil communal démontre une volonté salubre d'investissements afin d'assurer la pérennité des infrastructures, approvisionnement en eau potable, évacuation des eaux usées, routes, éclairage public, etc., des bâtiments, tout comme de satisfaire des besoins actuels, nouveaux, croissants en équipements administratifs, socioculturels, de loisirs.

Il apparaît toutefois que nombre de préavis, pour certains présentés dans l'urgence, peuvent refléter un déficit de vision à long terme et de planification financière. Si le budget illustre les priorités de la Commune sur le court terme, le plan des investissements sur le moyen terme, aucune indication ou projection n'est disponible pour le long terme.

La facture sociale, la réforme policière, la péréquation, pour ne citer que ces postes, grèvent de plus en plus le budget communal et laissent une part congrue à des projets tels l'amélioration du cadre de vie, le soutien d'activités et la création d'équipements culturels.

Il est essentiel, non seulement que la Municipalité puisse utiliser les ressources limitées de manière optimale, vraisemblablement qu'elle augmente les revenus, par l'impôt ou d'autres sources, mais surtout, qu'elle inscrive les finances communales dans une perspective de développement durable. Transmettre une situation financière saine aux générations futures, c'est leur permettre de conserver une autonomie, une part de liberté et une responsabilité.

Nul doute que le défi d'une durabilité des finances communales soit partagé par la Municipalité et le Conseil communal, qu'une vision à moyen et long terme permette d'opérer des choix éclairés, de se déterminer de manière responsable lors de demandes de crédits. Dans ce but, le présent postulat invite la Municipalité à établir un rapport sur une projection à long terme -dix ou quinze ans est souhaitable, au-delà si cela est possible et envisageable- de l'évolution de la situation financière de la Commune, et d'en communiquer les résultats au Conseil communal.

Le rapport pourrait comprendre, à titre d'exemple, les points suivants :

- Perspectives démographiques (nombre d'habitants et pyramide des âges) ;
- Identification des besoins et investissements nouveaux liés à l'augmentation de la population, école, garderie, transports publics, administration, etc. ;
- Identification des investissements participant à l'amélioration de la qualité de vie, culture, sport, loisirs, etc.;
- Planification des travaux d'entretien et de renouvellement des infrastructures, équipements et bâtiments ;
- Evolution des charges, connues à ce jour et corrélées ou non à la démographie ;
- Evolution des charges financières liées à la dette ;
- Evolution des amortissements liés aux nouveaux investissements susmentionnés et de l'entretien du patrimoine ;

Mais aussi :

- Evolution des revenus liés à l'impôt et aux autres sources ;

Pour ce faire il paraîtrait intéressant d' :

- Avoir une vision rétroactive des rentrées fiscales, personnes physiques et morales des vingt dernières années ;
- Avoir un comparatif du montant du point d'impôt avec les communes environnantes et d'autres communes de taille similaire dans le Canton.

27 septembre 2013

Piéric Freiburghaus

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the typed name 'Piéric Freiburghaus'. The signature is highly cursive and loops around the typed name.